

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-175

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu l'arrêté du président n° 2022-257 du 9 novembre 2022 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la métropole du 14 juin 2022 approuvant au 1^{er} juillet 2022, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les deux cent cinquante-quatre nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP entre le 20 septembre et le 24 octobre 2022,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92260	FONTENAY-AUX-ROSES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
[REDACTED]	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 160,00 €
[REDACTED]	93230	ROMAINVILLE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94450	LIMEIL-BREVANNES	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	75017	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75012	PARIS	EL - Electricité	1 744,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94260	FRESNES	EL - Electricité	3 960,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94410	SAINT-MAURICE	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75008	PARIS	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	92160	ANTONY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	4 800,00 €
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EL - Electricité	4 955,20 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	4 392,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92340	BOURG-LA-REINE	EL - Electricité	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94440	MAROLLES-EN-BRIE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	91170	VIRY-CHATILLON	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92160	ANTONY	EL - Electricité	2 500,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93310	LE PRE-SAINT-GERVAIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75016	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	91170	VIRY-CHATILLON	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93380	PIERREFITTE-SUR-SEINE	EL - Electricité	1 552,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	2 744,92 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92190	MEUDON	EL - Electricité	1 695,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75007	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94170	LE PERREUX-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75005	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93470	COUBRON	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93460	GOURNAY-SUR-MARNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92340	BOURG-LA-REINE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93250	VILLEMOMBLE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	91420	MORANGIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94340	JOINVILLE-LE-PONT	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75010	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92170	VANVES	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	4 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93340	LE RAINCY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94360	BRY-SUR-MARNE	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92110	CLICHY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75017	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75017	PARIS	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92320	CHATILLON	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94320	THIAIS	EL - Electricité	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94230	CACHAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75014	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94320	THIAIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93120	LA COURNEUVE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92260	FONTENAY-AUX-ROSES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94320	THIAIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94370	SUCY-EN-BRIE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93380	PIERREFITTE-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 149,89 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93350	BOURGET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75009	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	75014	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	3 400,99 €
[REDACTED]	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	3 896,77 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92190	MEUDON	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92300	LEVALLOIS-PERRET	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94420	LE PLESSIS-TREVERSE	EL - Electricité	1 296,00 €
[REDACTED]	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EL - Electricité	2 650,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92430	MARNES-LA-COQUETTE	EL - Electricité	1 500,00 €
[REDACTED]	92120	MONTRouGE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93230	ROMAINVILLE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
[REDACTED]	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93350	BOURGET	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	4 792,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92150	SURESNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94370	SUCY-EN-BRIE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 600,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92150	SURESNES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94700	MAISONS-ALFORT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 520,00 €
[REDACTED]	93270	SEVRAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	4 880,00 €
[REDACTED]	93380	PIERREFITTE-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75014	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94700	MAISONS-ALFORT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93350	BOURGET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
TOTAL				1 039 188,77 €

Article 2 : d'attribuer une subvention en raison d'un complément d'instruction par l'Agence de Services et de Paiement au dossier suivant, passé en refus par décision D2022-102 :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	6 000,00 €
TOTAL				6 000,00 €

Article 3 : d'attribuer un complément de subvention en raison d'une nouvelle d'instruction par l'Agence de Services et de Paiement au dossier suivant, passé en accord par décision D2022-155 :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94290	VILLENEUVE-LE-ROI	EL - Electricité	1 740,00 €
TOTAL				1 740,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Article 4 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92160	ANTONY	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92410	VILLE-D'AVRAY	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92330	SCEAUX	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule acquis dont autonomie < à 50km
[REDACTED]	94510	LA QUEUE-EN-BRIE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule acquis dont autonomie < à 50km
[REDACTED]	93240	STAINS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule acquis dont autonomie < à 50km
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	75014	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule acquis dont autonomie < à 50km
[REDACTED]	75010	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94230	CACHAN	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94370	SUCY-EN-BRIE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	ES - Essence	Code énergie du véhicule non éligible
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93700	DRANCY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Véhicule acquis dont autonomie < à 50km
[REDACTED]	94360	BRY-SUR-MARNE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	75011	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	75013	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92160	ANTONY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	75006	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94170	LE PERREUX-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92150	SURESNES	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible

Article 5 : La dépense sera imputée au budget 2022, chapitre 204,

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le14 NOV. 2022

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services
Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.